Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons
Canton de Vic sur Aisne
Commune de PERNANT

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Affichée à la porte de la Mairie le 2 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents ou représentés : 13

Suite à la convocation en date du **deux avril deux mille vingt-quatre,** les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **huit avril deux mille vingt-quatre** à **dix-neuf heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :
Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, SINET Brigitte
Messieurs DEVOS Jérémy, FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, GOUJON Stéphane, FRAMBOURT Laurent, MONCHAUX Frédéric, PADIEU Christophe, SALY Marc

Etait absente excusée et représentée :
Madame PICHELIN Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame BAYEULLE Laurie

Etaient absents excusés :
Madame BOISSEAU Brigitte, Monsieur BUTEZ Sylvain

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:
* Election du Secrétaire de Séance
* Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024
* Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2023
* Affectation du résultat de l'exercice au Budget Primitif 2024
* Vote du Budget Primitif 2024
* Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
* Associations : demandes de subventions
* Questions diverses

OBJET : Election du secrétaire de séance
Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame Laurie BAYEULLE est élue pour remplir cette mission.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024.
Le procès-verbal est approuvé :
VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Approbation du Compte Financier Unique 2023

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023
Monsieur le Maire rappelle :
La candidature de la Commune pour l'expérimentation du Compte Financier Unique a été validée par les services de la DDFIP.
Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme SINET Brigitte, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

	RESULTATS DE L'EXERCICE **2023**	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES EN **2023**	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	**62 462.51**	**555 177.28**		**617 639.79**
INVESTISSEMENT	**-19 542.09**	**-54 547.37**	**0.00**	**-74 089.46**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2023	**617 639.79**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**74 089.46**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0.00**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**543 550.33**
Total affecté au c/ 1068	**74 089.46**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2024, ligne D001	**74 089.46**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	**691 729.25 €**
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	**0.00**

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du Compte Financier Unique.

Affectation du résultat

OBJET : Affectation du résultat
Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique, constate qu'il fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice : 62 462.51 €
Résultat antérieur (002) : 555 177.28 €
RESULTAT CUMULE : 617 639.79 €

En investissement

Résultat de l'exercice : - 19 542.09 €
Résultat antérieur (001) : - 54 547.37 €
RESULTAT CUMULE : - 74 089.46 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 de la façon suivante :

VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
Compte 1068 - Excédent d'exploitation capitalisé : 74 089.46 €
Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 543 550.33 €

Budget Primitif 2024

OBJET : Budget Primitif 2024
M. le Maire rappelle que le Budget Primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice.
Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 soumis à adoption.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :
VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document relié et conforme aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses	
011 Charges à caractère générale	103 620.00 €
012 Charges de personnel	198 200.00 €
014 Atténuation de produits	22 125.00 €
65 Autres charges de gestion courante	578 875.32 €
66 Charges financières	412.52 €
023 Virement section d'investissement	30 879.41 €
042 Transfert entre section	2 160.46 €
TOTAL	**936 272.71 €**

Recettes	
70 Produits de services	21 885.00 €
73 Impôts et taxes	81 111.76 €
731 Impôts directs locaux	214 248.00 €
74 Dotations et participations	74 977.62 €
75 Autres produits de gestion	500.00 €
002 Excédent antérieur reporté	543 550.33 €
TOTAL	**936 272.71 €**

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses	
16 Emprunts et dette	4 397.55 €
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	63 000.00 €
001 Déficit reporté	74 089.46 €
TOTAL	**161 487.01 €**
Recettes	
1068 Excédent de fonctionnement	74 089.46 €
10 Dotations	11 197.04 €
13 Subventions d'investissement	43 160.64 €
021 Virement section fonctionnement	30 879.41 €
040 Transfert entre section	2 160.46 €
TOTAL	**161 487.01 €**

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Vote des taux des impôts directs locaux 2024

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2024
M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire rappelle les taux votés en 2023 soit :
Taux de Taxe sur le foncier bâti : 44,44 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37,24 %

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.68 %
VOTE : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 3

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 44,44 %
* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)
VOTE : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 3

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,24 %
VOTE : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 3

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété
- de transmettre ce même état 1259 complété à la Direction Départementale Des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Associations - demandes de subventions

Objet : Associations - demandes de subventions
Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé d'ATTRIBUER une subvention au titre de l'année 2024 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Vote	Montant attribué
Festival Jazz d'Ambleny	Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1	250 € par représentation
Association Culture et Patrimoine de Pernant	Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0	800 €
Association de sauvegarde de l'abbaye Notre Dame de Valsery	Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0	100 €

ET D'INSCRIRE ces dépenses au Budget Primitif 2024 au compte 65748.

Questions diverses

- Commission travaux : réunion à prévoir
- « Nids de poules » : entreprise missionnée, travaux à venir
- Ouverture du Centre de Loisirs la seconde semaine des vacances depuis mars 2024 : si nombre d'enfants inscrits toujours aussi faible, jusque quand propose-t-on ce service ?
- Aire de jeux / city stade : crottes de chien qui ne sont pas ramassées par les propriétaires, mettre un panneau de rappel à l'ordre.

La séance est levée à 21 h 15.

-------O--------

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024 ;

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN 1ère Adjointe	Laurent FRAMBOURT 2ème Adjoint
Benoît FLAMENT 3ème Adjoint	Sylvain BUTEZ	Anne-Marie BARON
Laurie BAYEULLE	Brigitte BOISSEAU	Jérémy DEVOS
Frédéric FELIX	Johan FRAILLON	Stéphane GOUJON
Frédéric MONCHAUX	Marc SALY	Brigitte SINET